

Fayl-Billot choisit Mutuelle Just : Sa mutuelle communale :

Blandine MORLON et le Conseil Consultatif des Aînés ont souhaité proposer la mise en place d'une mutuelle collective aux habitants de Fayl-Billot et les communes associées.

Une délibération prise en conseil municipal a acté ce partenariat avec la mutuelle Just. La municipalité de Fayl-Billot a pris une initiative positive en instaurant une mutuelle communale accessible à l'ensemble de ses résidents, qu'ils soient jeunes, seniors, commerçants ou autres.

Ainsi, la mutuelle choisie permet :

- D'accéder plus facilement à des soins de qualité.
- De bénéficier de tarifs avantageux en terme de cotisations par rapport à un contrat classique.
- De pouvoir compter sur plusieurs avantages tels que le remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 € pour chaque ayant-droit, d'un accès gratuit à la téléconsultation médicale...

Aujourd'hui, à Fayl-Billot comme ailleurs en France, il est important de prendre conscience d'un défi commun : de plus en plus de nos concitoyens cherchent des solutions pour faciliter l'accès aux soins et réduire les dépenses liées à leur remboursement.

Cependant, lorsque l'on perçoit une petite retraite ou que l'on dispose d'un faible revenu, il est essentiel de trouver des moyens d'améliorer cette situation. Bien que se soigner puisse représenter un investissement financier conséquent, il existe des initiatives visant à aider ceux qui n'ont pas de complémentaire santé. En prenant conscience de ces enjeux, nous sommes encouragés à poursuivre nos efforts collectifs pour garantir un accès aux soins plus abordable et faciliter le bien-être de tous.

Mutualiser permet de réduire les coûts de santé, depuis toujours la santé publique est l'un des enjeux majeurs de notre société.

C'est dans cette dynamique que la ville de Fayl-Billot s'engage dès maintenant et pour les années à venir, à assurer la protection santé de ses habitants.

Une réunion d'informations aura lieu le **samedi 20 avril à la Salle de l'Oseraie à Fayl-Billot.**

Rendez-vous dès **10h30** pour la signature de la convention en présence de Monsieur le Maire, suivie d'une réunion d'informations tenue par un conseiller de la Mutuelle Just.

Blandine MORLON, conseillère municipale
Et les membres du Conseil des Aînés.